Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 78 (2016)

Heft: 2

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sécurité lors de la manutention du lisier

Des erreurs de conduite sont à l'origine de la plupart des accidents liés aux transports de lisier, que ce soit pendant le trajet sur la route ou au cours de l'épandage sur le terrain. Les défauts d'éclairage figurent malheureusement souvent parmi les causes d'accidents.

Ruedi Hunger

Les véhicules agricoles sont non seulement lents, mais aussi plus larges que la plupart des autres véhicules à moteur. Or, on peut rencontrer sur la voie publique des véhicules mal signalisés, incapables d'indiquer correctement les changements de direction aux autres usagers de la route. Au sens de la loi, les routes, chemins, places, etc., qui n'ont pas une vocation exclusivement privée mais servent également à des tiers, sont considérés comme voie publique.

Les agriculteurs bénéficient d'un certain nombre de privilèges par rapport aux autres usagers de la route. Mais s'ils tiennent à conserver leur place à part dans le trafic, il faut qu'ils prennent conscience de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Art. 27 OETV: outils portés sur remorques

Les accessoires nécessaires peuvent être montés sans autorisation sur des remorques agricoles jusqu'à une largeur de 3 m, par exemple une rampe de répartition sur une citerne à lisier. Un éclairage et une signalisation conformes sont importants.

Les panneaux de signalisation et les feux doivent être nettoyés régulièrement.

Art. 25 OETV: véhicules spéciaux

«Sont réputés « véhicules spéciaux » les véhicules qui, en raison de l'usage spécial auquel ils sont destinés ou d'autres motifs impératifs, ne peuvent répondre aux prescriptions concernant les dimensions, le poids ou le mouvement giratoire.» Les

véhicules agricoles à pneus larges de plus de 2,55 m jusqu'à 3 m de large sont considérés comme des véhicules spéciaux et nécessitent une plaque d'immatriculation brune.

Les panneaux de signalisation doivent régulièrement être nettoyés et rester visibles à l'avant et à l'arrière du véhicule. Lorsque les dispositifs d'éclairage et/ou les catadioptres à l'arrière du tracteur sont cachés (comme c'est presque toujours le cas), des dispositifs équivalents sont à prévoir.

Exemple d'accident

«Alors qu'il conduit un transporteur chargé d'une tonne à lisier pleine, un jeune agriculteur aborde une pente en dévers d'environ 25 %. En raison du centre de gravité élevé de la tonne à lisier et sous l'effet des remous du liquide, le véhicule se renverse soudainement. Le chauffeur tente de sauter du véhicule, mais il se fait écraser et décède suite à ses blessures. »

En montagne, et plus généralement en pente, les transports de lisier représentent une source de danger permanente en raison du poids élevé de la charge et des déplacements intempestifs du centre de gravité.

Sachant qu'il ne faut jamais rouler sur un terrain sur lequel on vient d'épandre du lisier, il est important de bien réfléchir au parcours d'épandage sur un terrain en pente.

Risques d'accident liées à l'utilisation d'une tonne à lisier

- Des bourrages peuvent se produire pendant l'opération d'épandage. Laisser impérativement échapper la pression avant de procéder à l'élimination du bourrage.
- Des gaz nocifs présents au niveau du dôme ou de la pompe sont susceptibles de provoquer des malaises, notamment lors d'une inspection à l'intérieur. Il est donc impératif de bien aérer la cuve avant d'y pénétrer!
- Vérifier le fonctionnement des clapets de surpression. Des clapets de surpression inopérants peuvent entraîner l'explosion de la cuve.

En dépit de la couleur jaune des tuyaux, les contours de cette rampe d'épandage à tuyaux souples ne se voient pas bien.

Sources: brochures du SPAA « Machines sûres – utilisation correcte », « Marquer, protéger, éclairer correctement », « Agriculteurs dans le trafic routier », ainsi que la Loi fédérale sur la circulation routière.